

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 25 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 19 septembre 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : MM. Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Philippe PÉCASTAINGS, Bernard SALLABERRY, Mmes Jacqueline BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Pauline DELRIEU, Céline LAFITTE, Delphine LESCOSTEREYRES, Constance MAUGENET et Nelly MONTAUZER MERDY.

Excusés représentés : MM. Pierre DIBON, Lilian GAILLARDET, Michel MALBET et Raymond POUYANNÉ ont donné respectivement pouvoir à Mmes Sandrine BUSSIRON, Pauline DELRIEU, M. Jean Yves BUSSIRON et Mme Jacqueline BAREIGTS.

Madame DELRIEU Pauline a été élue secrétaire.

Objet : **Vente de la parcelle ZI n° 167 au Département des Pyrénées-Atlantiques**

Le Maire rappelle à l'assemblée que par acte en date du 5 juin 2019, la Commune a acquis la parcelle ZI n° 29 d'une superficie de 6 460 m², appartenant aux consorts ROBERT.

Avant de procéder à la signature de cet acte, les précédents propriétaires s'étaient engagés à céder, au Département des Pyrénées-Atlantiques, une bande de terrain de ladite parcelle, nécessaire à l'aménagement de la RD 253 dite route de Sames, suite à la reconstruction du pont sur la Bidouze.

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Département demande de régulariser cette situation en lui cédant la parcelle ZI n° 167 (issue de la parcelle ZI n° 29) de 141 m² au prix de 177 €.

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la vente au Département des Pyrénées-Atlantiques de la parcelle ZI n° 167 (issue de la parcelle ZI n° 29) de 141 m² au prix de 177 €.

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de réaliser cette opération et notamment de signer l'acte de vente correspondant.

Fait et délibéré à GUICHE, le 25 septembre 2019

Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON

Reçu par Contrôle de légalité, le
Affiché le **-2. OCT. 2019**